

Fiche de Données sécurité

Terre de Diatomée Ref : CGDI562X et CH0094_1

Février 2022

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Désignation commerciale : matière absorbante SORBIN

SORBIN Universal (granulométrie : 1.0 - 3.0 mm)

SORBIN Plus (granulométrie 0.5 - 1.0 mm) 05/10

SORBIN Super plus (granulométrie 0.3 - 0.7 mm) 25/50

Nom chimique : Terre de diatomée calcinée,

Types d'utilisation : absorbe huile, produits chimiques et autres substances répandues.

Distributeur :

Cristal Hygiène

3 ter rue de chamechaude

38360 Sassenage

Téléphone: 04 76 62 73 04

Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à ORFILA -- Tel 00 33 (0)1 45 42 59 59

2. COMPOSITION : INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom ingrédient :	%
Composant : terre diatomée naturelle, calcinée	100
Ce produit peut contenir jusqu'à 1 - 1,5 % de silice cristalline	
Silice cristalline, cristobalite	< 1
Silice cristalline, quartz	< 1

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est composé de terre diatomée calcinée et de petites quantités de silice cristalline (1 - 1.5 %)

L'inhalation prolongée de poussière contenant du silice cristalline pourrait nuire aux personnes.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : faire respirer de l'air frais

Ingestion : l'exposition de courte durée n'est pas dangereuse. Rincer la bouche avec de l'eau

Yeux : laver avec de l'eau en grande quantité. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Peau : rien de spécial ; Si sécheresse, utiliser une lotion hydratante.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

- Recommandés : produit ininflammable
- Contre indiqués : sans objet

Dangers spécifiques : néant

Méthodes particulières d'intervention : néant

Protection des intervenants : néant

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Précautions individuelles : Eventuellement utiliser un masque à poussière pour des raisons d'hygiène.

Précautions pour la protection de l'environnement : balayer et ramasser le produit déversé.

Méthode de nettoyage : ramassage, aspiration ou balayage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

Manipulation :

- Mesures techniques : néant
- Précautions : néant
- Conseils d'utilisation : Voir fiche technique

Stockage :

- Mesures techniques : néant
- Précautions : néant
- Matières compatibles : néant
- Matériaux d'emballage : tous types

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION : PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure d'ordre technique : néant

Paramètre de contrôle : néant

Equipements de protection individuelle :

- Protection respiratoire : éventuellement utiliser un masque à poussière
- Protection des mains : laver après manipulation et avant de manger et boire.
- Protection des yeux : utiliser des lunettes de protection
- Protection de la peau autre que les mains : néant

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Etat physique

- Forme : granulés
- Couleur : granulés beige à rouge
- Odeur : sans odeur

Valeur du pH (sol. 10 %) : 7.0

Température de fusion : 1400 °C - 1450 °C

Point éclair : non applicable

Température d'auto-inflammation : non applicable

Caractéristiques d'explosivité : non applicable

Densité : 453-498 kg /m³

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Le produit est chimiquement neutre vis-à-vis de tous les liquides, à l'exception de l'acide fluorhydrique.

Conditions à éviter : non communiqué

Matière à éviter : acide fluorhydrique

Produits de décomposition dangereux : non

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Le produit n'a pas d'effet toxique connu et sans effet de radiation.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Mobilité : non

Persistance : dégradabilité

Bioaccumulation : non communiqué

Ecotoxicité : non, généralement considéré inerte et non dangereux pour l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Le produit utilisé peut être éliminé dans une décharge contrôlée comme déchets normaux.

Après usage, se conformer à la réglementation en vigueur en rapport avec le polluant.

Eviter d'en faire de la poussière.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe de transport : non réglementée

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

Selon la législation en vigueur en France à la date de parution (voir date en fin de document) de ce document, ce produit peut être utilisé sur les routes en France.

Conforme à la norme AFNOR NF P 98 - 190 : « Produits absorbants destinés à l'usage routier »

NC8 : 2512 00 000 0

16. AUTRES INFORMATIONS

Voir fiche technique ou interroger le service commercial.

DENEGATIONS DES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES

En dépit de toute l'attention avec laquelle le présent document a été rédigé, nous n'offrons pas de garantie et ne faisons pas de déclaration quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations qui y figurent. Nous déclinons toute responsabilité de l'adéquation de ces informations aux intentions de l'utilisateur et des conséquences de leur utilisation. Il appartient à chaque individu de déterminer l'adaptation des informations à son intention spécifique.